

Comité directeur de la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire

Procès-verbal

Le mercredi 9 mars 2017, de 12 h à 13 h, heure normale de l'Est
Présidente : Sandra Singh

Présents

Clare Appavoo, Réseau canadien de documentation pour la recherche
Sylvain Bélanger, Bibliothèque et Archives Canada (en remplacement de Guy
Berthiaume)
Jonathan Bengtson, Canadiana.org
Ern Bieman, Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Paul Durand, Musée canadien de l'histoire
Heather Menzies, *The Writers' Union of Canada*
Andrea Mills, *Internet Archive*
Michael Moosberger, Université Dalhousie
Kathleen O'Connell, Conseil national de recherches Canada
Mary Rae Shantz, Bibliothèque publique de Toronto
Sandra Singh, Bibliothèque publique de Vancouver
Angela Williams, Royal British Columbia Museum

Absents

Larry P. Alford, Bibliothèques de l'Université de Toronto
Guy Berthiaume, Bibliothèque et Archives Canada
Loubna Ghaouti, Bibliothèque de l'Université Laval
Geoffrey Harder, Université de l'Alberta
Sophie Montreuil, Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Kathryn Ruddock, Université de Calgary
Carole Urbain, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de
documentation (ASTED)
Martha Whitehead, Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)

Secrétariat

Caitlin Horrall, Bibliothèque et Archives Canada

PRÉSENTATIONS

S. Singh indique qu'il y a eu un changement de membre et que Mary Rae Shantz
représentera désormais la Bibliothèque publique de Toronto au sein du comité

directeur. Elle souhaite la bienvenue à Mary Rae et précise qu'elle se réjouit de sa participation aux discussions. Elle remercie aussi Pam Ryan pour ses contributions.

S. Singh signale également que Sylvain Bélanger, directeur des opérations numériques de Bibliothèque et Archives Canada, représentera G. Berthiaume durant la réunion. Elle souhaite la bienvenue à S. Bélanger.

1.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL (S. Singh)

S. Singh présente l'ordre du jour pour qu'il soit examiné. Aucun point n'est ajouté et l'ordre du jour est adopté tel quel.

S. Singh s'excuse de l'envoi tardif du procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2017 et elle demande aux membres s'ils préfèrent approuver le procès-verbal par courriel. Les membres sont d'accord pour partager leurs commentaires par courriel. S. Singh précise qu'elle enverra à nouveau le procès-verbal.

MESURES

- *S. Singh distribuera le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février en français et en anglais en vue de la formulation de commentaires par le comité.*

2.0 SONDAGE (A. Mills)

A. Mills indique qu'elle et le groupe de travail des métadonnées 2.2 envisagent d'avoir recours à un sondage et que, lors de la réunion du comité directeur de février, d'autres membres du comité ont également étudié la possibilité d'élaborer des sondages. Elle demande quels groupes de travail souhaitent contribuer aux questions et comment les travaux pourraient être coordonnés.

J. Bengtson fait remarquer que le groupe de préservation numérique de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est en train d'élaborer un sondage et qu'une conversation pourrait avoir lieu hors ligne afin de déterminer si les efforts de l'ABRC et la SNPD pourraient être conjugués. Il précise que le sondage vise à cerner les capacités et les lacunes et qu'il sera envoyé aux établissements membres de l'ABRC et à d'autres intervenants. Il attend la réponse du sous-groupe de l'ABRC et fournira par la suite une mise à jour au comité.

S. Singh signale qu'il y a peut-être un certain chevauchement avec le point 1.2 (auparavant 4.2), qui suggère également l'utilité d'un sondage, et elle se demande si ces questions pourraient être intégrées. Les membres conviennent de cette action.

Quelques autres membres mentionnent qu'ils auraient peut-être également besoin d'un sondage, mais que celui-ci devra avoir lieu après d'autres travaux.

S. Singh résume la conversation et suggère que certaines questions du sondage pourraient être combinées et intégrées au sondage de l'ABRC afin de concevoir un sondage plus cohérent pour les communautés. Elle remercie A. Mills d'avoir établi ce point et mentionne que la synchronisation des sondages de l'ABRC et de la SNPD est idéale.

MESURE

- *J. Bengtson établira et communiquera les détails du sondage de l'ABRC.*

3.0 EXAMEN DES INITIATIVES DU PLAN D'ACTION (tous)

S. Singh rappelle au comité que les mesures ont été réorganisées durant la réunion du 1^{er} février afin de mettre le contenu et la portée à l'avant-plan. Elle indique que les mesures seront renumérotées et distribuées à nouveau après la réunion.

Le comité convient d'examiner chacun des points restants du plan d'action préliminaire.

MESURE

- *Le secrétariat renumérotera et réorganisera les points du plan d'action.*

1.1 (auparavant 4.1) – Définir une stratégie de contenu qui tient compte de tous les types et formats de média (c.-à-d. livres, manuscrits, matériel audiovisuel, etc.) pour déterminer un point de départ (c.-à-d. matériel du domaine public, œuvres orphelines et travaux inaccessibles sur le marché, mais toujours protégés par le droit d'auteur, etc.).

S. Singh souligne qu'elle a reçu un courriel de G. Harder, qui indique que le groupe de travail est encore en train de développer ce point, et elle se demande s'il est préférable de reporter la discussion à la prochaine réunion. J. Bengtson mentionne que le groupe travaillera à partir d'autres initiatives, telles que celles du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) et de Canadiana. H. Menzies précise que le groupe a partagé certaines notes préliminaires, qui pourront faire l'objet d'une discussion à la prochaine réunion.

S. Singh les remercie de leurs efforts et elle suggère que le secrétariat détermine un moment pour leur appel. Elle propose également que le groupe se penche sur les objectifs qui figurent dans la section « Priorités » du document original de la stratégie.

MESURES

- *Le secrétariat organisera l'appel du groupe de travail.*
- *H. Menzies et J. Bengtson acceptent de poursuivre les travaux sur ce point, en collaboration avec G. Harder.*

1.2 (auparavant 4.2) – S'appuyer sur les inventaires existants de projets de numérisation afin de cerner les possibilités, les points forts, les lacunes et les domaines d'expertise.

S. Singh se demande si cette mesure devrait accompagner le point 1.1 (auparavant 4.1). Les autres membres sont d'accord avec cette suggestion et proposent que les points 1.2 (auparavant 4.2) et 1.3 (auparavant 4.3) deviennent des sous-activités du point 1.1 (auparavant 4.1). H. Menzies suggère aux membres du comité d'envoyer leurs idées sur ces mesures au groupe de travail du point 1.1 (auparavant 4.1) également.

C. Appavoo indique que le RCDR souhaite embaucher un étudiant qui déterminerait le contenu patrimonial des universités, afin d'appuyer le projet Index des projets de numérisation du patrimoine canadien (IPNPC). Elle croit que l'IPNPC pourrait être un exemple pour aider le groupe à déterminer une stratégie de contenu.

Tous les membres conviennent du regroupement des points 1.2 (auparavant 4.2) et 1.3 (auparavant 4.3) avec le point 1.1 (auparavant 4.1), ainsi que du report de leur discussion à la suite de l'élaboration du point 1.1 (auparavant 4.1).

MESURES

- *Le secrétariat mettra à jour le plan d'action afin que les points 1.2 (auparavant 4.2) et 1.3 (auparavant 4.3) soient des sous-activités du point 1.1 (auparavant 4.1).*
- *Les membres du comité enverront leurs idées au sujet du point 1.1 (auparavant 4.1) à H. Menzies et elles seront examinées par le groupe de travail.*

2.5 – Élaborer des stratégies afin de publier des données en tant qu'information ouverte et examiner des modèles de réutilisation, comme les données ouvertes liées.

Un membre demande de quelle façon ce point est lié au contenu et un autre membre indique que le point fait surtout référence à la technologie permettant de rechercher les données par le biais de données ouvertes reliées. Un membre indique qu'il présume que ce point sera inclus au point 2.2 de la discussion. A. Mills précise que son groupe de travail responsable du point 2.2 a songé aux données ouvertes reliées, mais qu'il n'y a pas de norme acceptée; le point pourrait ainsi être inclus, mais serait plus large que la mesure initiale. Un membre laisse entendre que le sondage pourrait servir à déterminer les pratiques qui sont en place en matière de données ouvertes liées.

E. Bieman offre de mettre le groupe de travail du point 2.2 en contact avec un groupe de travail sur les données ouvertes liées qui fait partie du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) afin de tirer parti des travaux de ce groupe.

S. Singh suggère d'ajouter le point 2.5 sous le point 2.2., et fait remarquer que ce point pourrait de tirer parti du travail que les autres effectuent. Un autre membre convient de

cette mesure et indique que, sans doute, plusieurs points du plan d'action pourraient tirer avantage de conseillers externes, de comités, de boîte à outils et de pratiques exemplaires.

MESURES

- *E. Bieman mettra le groupe de travail du point 2.2 en contact avec un groupe de travail des données ouvertes liées qui fait partie du RCIP.*
- *Le secrétariat mettra à jour le plan d'action afin que le point 2.5 soit une sous-activité du point 2.2.*

2.6 (auparavant 2.7) – Recommander des politiques et des pratiques exemplaires pour clairement identifier l'état du droit d'auteur des œuvres numérisées, via les licences (par exemple <http://rightsstatements.org/fr>) ou autres moyens, afin de réduire les obstacles à l'accès optimal et à la réutilisation des collections numérisées.

Un membre indique que ce point est lié au contenu du point 1.1 (auparavant 4.1), car il permettrait un accès optimal au contenu.

Un autre membre mentionne que le *Creative Commons Global Summit* aura lieu à Toronto à la fin d'avril et qu'il sera une bonne occasion d'entendre ce que d'autres pays font à cet égard.

S. Singh fait remarquer que de nombreuses personnes ont déjà effectué des travaux à ce sujet, notamment l'ABRC, le RCDR et Internet Archives et, et elle demande quelle est la meilleure façon de tirer parti de leurs connaissances et de leurs travaux. Un membre suggère que le secrétariat effectue une recherche afin de déterminer ce que d'autres personnes ont fait. Les membres discutent de quelle expérience est la plus valable. On convient qu'il serait utile que le secrétariat identifie des experts et des leaders.

J. Bengtson précise que le secrétariat pourrait communiquer avec William Wueppelmann, directeur exécutif de Canadiana, afin de discuter de l'expérience de cette organisation.

S. Singh convient de discuter avec le secrétariat et de présenter un plan.

MESURE

- *Le Secrétariat et la présidente discuteront de l'approche à adopter pour ce point et ils dégageront les futures orientations.*

4.4 (auparavant 3.4) – Élaborer des points de référence et un cadre d'évaluation afin de favoriser la responsabilisation et la transparence.

Un membre remarque que ce point semble être une activité de communication, qui pourrait être intégrée au cadre d'évaluation qui accompagne la stratégie de communication. Un autre membre demande en quoi le point 4.4 (auparavant 3.4) est différent du point 1.2 (auparavant 4.4).

S. Singh suggère que le plan d'action combine plusieurs points. Des points de référence pourraient être inclus et s'articuler autour du contenu, de la participation des communautés, des communications et de la gouvernance. Un membre propose de supprimer les mots « points de référence » et d'en faire une sous-activité du point 4.3 (auparavant 3.3) afin d'appuyer le modèle de gouvernance. Il n'y a aucune objection à ce changement.

MESURE

- *Le secrétariat mettra à jour le plan d'action afin de supprimer les mots « points de référence » du point 4.4 (auparavant 3.4) et d'en faire une sous-activité du point 4.3 (auparavant 3.3).*

4.5 (auparavant 3.5) – Identifier les risques et les réactions aux risques.

S. Singh demande si, au lieu d'avoir un seul point à ce sujet, les risques pourraient être intégrés à tous les projets de la SNPD. Les membres font remarquer que l'élaboration d'un cadre des risques pour la SNPD serait un travail considérable, mais qu'il convient d'établir les risques dans le cadre des activités. S. Singh suggère d'attribuer au secrétariat la responsabilité de faire le suivi et de signaler les risques qui se présentent, le cas échéant. Aucune objection n'est soulevée.

MESURE

- *Le secrétariat convient de faire un suivi et de signaler les risques qui se présentent, le cas échéant.*

4.0 AUTRES SUJETS (tous)

Il n'y a aucun autre sujet.

5.0 PROCHAINE RÉUNION

S. Singh suggère au groupe de prévoir un moment déterminé pour les réunions mensuelles; cette suggestion est acceptée. Elle précise par ailleurs que le secrétariat fera un suivi auprès des groupes de travail, afin de déterminer comment elle peut contribuer à leurs actions, s'il y a lieu.

MESURES

- *Le secrétariat demandera aux membres d'indiquer leurs disponibilités en vue de leur participation aux réunions mensuelles périodiques.*
- *Le secrétariat fera un suivi auprès des groupes de travail afin de déterminer comment S. Singh peut contribuer à leurs actions.*

LEVÉE DE LA SÉANCE

S. Singh remercie le comité directeur de son apport et elle demande la levée de la séance. La séance est levée à 13 h, heure normale de l'Est.